

COMMUNE DE BOISSEUIL

**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL (Haute-Vienne)**

Nombre de Conseillers
en exercice : 23
Présents : 20
Votants : 23

L'an deux mille vingt-deux, le 12 décembre, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. Philippe JANICOT.

Date de convocation du Conseil Municipal : 8 décembre 2022

PRESENTS : Mme BEAUGERIE Delphine, M. BIAD Brahim, Mme BOUCHON Véronique, Mme BOURGEOIS Annick, Mme BRAILLON Eliane, M. DOUDARD Christian, Mme HAY Salomé, M. JANICOT Philippe, M. LARROQUE Joël, Mme MOREAU Aurore, M. NARAIN Gino, M. SAUVAGNAC Bernard, M. TOURNIEROUX Vincent, M. VALADON Thierry, M. VILLAUTREIX Joël, Mme WISSOCQ Mathilde, Mme ASTIER Martine, M. BOURDOLLE Philippe, M. EJNER Pascal, M. ZBORALA Bernard.

Affiché le : 14/12/2022

ABSENTS : Mme COQUEL Laure (Pouvoir à M. VALADON Thierry), Mme MOUMIN Manon (Pouvoir à Mme WISSOCQ Mathilde), Mme DEBAYLE Michèle (Pouvoir à M. ZBORALA Bernard).

Secrétaire de séance : M. Pascal EJNER

1. Actualisation de la tarification périscolaire applicable au 1er janvier 2023.

Par délibération en date du 11 décembre 2020 le conseil municipal avait validé l'augmentation des tarifs périscolaires relatifs au restaurant scolaire, à la garderie et aux ateliers périscolaires au 1^{er} janvier 2021.

Par ailleurs, le conseil municipal en date du 29 juin 2022 a validé, à la demande de la caisse d'allocations familiales, la mise en place d'une tarification modulée pour les temps périscolaires applicable au 1^{er} septembre 2022.

Après présentation des différentes simulations aux commissions finances et enseignement, vie scolaire, de l'enfance et de la jeunesse, il est proposé d'augmenter pour l'année 2023 l'ensemble des tarifs périscolaires de 8% comme indiqué dans les tableaux ci-dessous :

- restaurant scolaire :

	Tarifs au 01/09/2022	Avec augmentation de 8%
Tarif commune tranche 1	2,40 €	2,59 €
Tarif commune tranche 2	2,52 €	2,72 €
Tarif commune tranche 3	2,65 €	2,86 €
Tarif hors commune tranche 1	4,20 €	4,54 €
Tarif hors commune tranche 2	4,41 €	4,76 €
Tarif hors commune tranche 3	4,63 €	5,00 €

- garderie :

	Tarifs au 01/09/2022	Avec augmentation de 8%
Tarif commune tranche 1	1,15 €	1,24 €
Tarif commune tranche 2	1,21 €	1,31 €
Tarif commune tranche 3	1,27 €	1,37 €
Tarif hors commune tranche 1	2,25 €	2,43 €
Tarif hors commune tranche 2	2,36 €	2,55 €
Tarif hors commune tranche 3	2,48 €	2,68 €

- ateliers périscolaires :

	Tarifs au 01/09/2022	Avec augmentation de 8 %
Tarif commune tranche 1	17,80 €	19,22 €
Tarif commune tranche 2	18,69 €	20,19 €
Tarif commune tranche 3	19,62 €	21,19 €
Tarif hors commune tranche 1	26,10 €	28,19 €
Tarif hors commune tranche 2	27,41 €	29,60 €
Tarif hors commune tranche 3	28,78 €	31,08 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'appliquer les tarifs ci-dessus à compter du 1^{er} janvier 2023,
- de donner au Maire toutes autorisations nécessaires aux fins envisagées.

VOTE 23	POUR 23	CONTRE 0	ABSTENTION 0
----------------	----------------	-----------------	---------------------

Fait et délibéré en Mairie
 Les jour, mois et an que dessus,
 Au registre sont les signatures
 Le Maire,
 Philippe JANICOT



